



Préavis de grève

Afin d'endiguer la régression sociale, et combattre la précarité des travailleuses et des travailleurs, des retraité(e)s et des plus démunis(e)s, afin de protéger les acquis sociaux et les droits des salarié(e)s et enfin, afin de défendre les libertés collectives et individuelles, nous nous devons toutes et tous faire front au gouvernement.

Nous nous devons aussi d'être présent pour dire **NON** aux réformes envisagées.

Alors que notre profession est au bord du chaos, que les conditions de travail et de rémunération ne sont que régressions et désolations, il est temps que chacun "quitte" ses révolutions 2.0, pour venir grossir nos rangs.

C'est pourquoi, la fédération SUD-solidaires des transports routiers invite ses adhérents et ses sympathisants « syndiqués ou non » (*) le personnel des entreprises de transport routier **à cesser le travail et rejoindre les mouvements de contestations du 5 octobre 2021**

Nous devons par des rassemblements d'ampleur, indiquer à Macron que nous ne sommes pas ses vassaux, que nous ne sommes pas du même camp et contraindre nos employeurs et leurs représentants à entendre nos revendications.

Notre fédération entend défendre les intérêts de cette profession et de leurs salariés :

- Contre la réforme des retraites et de l'assurance chômage
- Pour la pérennisation de notre CFA afin de reconnaître la pénibilité de notre profession
- Pour des salaires conventionnels à la hauteur des responsabilités qui nous incombent.
- pour une refonte de notre convention collective.
- pour une reconnaissance de la spécificité des transports de matières dangereuses.

Le 23 septembre 2021

(*) Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à chaque salarié(e) et protégé par le Code du Travail articles L1132-1 à L1132-4 et la convention Article 7

